Qu'est-ce que le bicursus Ingénieur.e - Architecte ?
Comment est-on admis.e ?

Le principe de la formation bicursus ingénieur.e-architecte (IA) est qu'elle propose en parallèle sur cinq ans les deux formations, dédoublonnées et partiellement concentrées. Les enseignements de dessin, sciences humaines, arts plastiques en école d'architecture sont ciblés sur certains semestres, tandis que le cursus ingénieur est étalé.

L'étudiant.e obtient deux diplômes (diplôme d'ingénieur.e EIVP, diplôme d'État d'architecte), les mêmes que ceux qu'il.elle obtiendrait s'il.elle avait fait indépendamment l'une ou l'autre des deux écoles.
En cas d'échec, un redoublement en cycle Licence (années 1, 2 et 3) et un autre en cycle Master (années 4 et 5) sont possibles, si l'étudiant.e en fait la demande motivée. A défaut, retour à la formation d'ingénieur.e « classique ». (Quand l'abandon a lieu en première année — les rares cas se situent généralement là — cette réintégration en formation classique se fait en 2e année à la rentrée suivante : si vous vous êtes trompé·e sur votre vocation d'architecte, cela ne ralentit pas votre parcours d'ingénieur·e).

Quelles sont les particularités du bicursus ingénieur·e-architecte EIVP-ENSAPLV ?

La formation bicursus École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris – La Villette (ENSAPLV) s'efforce d'être équilibrée entre les deux écoles tout au long des cinq ans (à la différence de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres écoles), ce qui est très bénéfique au développement d'une véritable double culture.
C'est à notre connaissance le seul bicursus en France qui ne raccourcit pas la durée de pratique du projet d'architecture par rapport à la formation classique d'architecte : cinq années d'atelier de projet à l'école d'architecture de La Villette, c'est irremplaçable ! La contrepartie est qu'il faut tenir jusqu'au bout un parcours exigeant pour obtenir les deux diplômes.
Et puis l'EIVP est la seule école à diplômer en génie urbain : ce bicursus fait une place importante à la conception de la voie publique et à l'urbanisme (aménagement, mobilité…).

Pourquoi faire un bicursus plutôt qu'archi après l'école ?

Pour avoir les diplômes d'ingénieur·e et d'architecte sans faire un bicursus, il faut finir l'école d'ingénieur.e puis se faire admettre en école d'architecture. Si vous avez fait plusieurs stages ou semestre d'échange en agence d'architectes ou équivalent, vous serez peut-être admis.e en M1 ; sinon — ou si vous tenez à une formation d'atelier plus solide — vous serez admis.e en L3. Dans tous les cas, ce ne sera pas plus court, voire ce sera plus long que le bicursus ; en revanche vous serez bien moins formé.e au dessin et au projet, le cœur de la compétence d'architecte. Suivre l'intégralité des ateliers d'architecture au niveau Licence apporte une véritable compétence. Car ici, c'est le temps et les exercices qui font la différence ; on ne peut pas tout apprendre « sur le tas » en travaillant en agence.

L'international : Un séjour d'au moins quatre mois à l'étranger est désormais obligatoire pendant la scolarité. Outre les stages d'été, un échange de semestres à de nombreux moments de la scolarité est possible si vous trouvez (nous tâcherons de vous aider) un programme équivalent — associant architecture et ingénierie urbaine — dans une autre ville. Ces possibilités d'échanges offrent des destinations sur tous les continents. La longueur de la formation permet de partir plusieurs fois. (Voir Les bicursus et l'international*.)

Inscriptions et frais de scolarité : L'étudiant.e admis.e en bicursus s'inscrit administrativement et pédagogiquement à l'EIVP et à l'ENSAPLV, reçoit une carte d'étudiant.e des deux écoles et bénéficie de l'ensemble des facilités attachées (accès aux restaurants de la Ville de Paris, au Vélib' par ex.). Les frais de scolarités et la contribution à vie étudiante et de campus (CVEC) ne sont payés qu'une fois : à l'EIVP pendant les années 1, 2 et 3 ; à l'ENSAPLV pendant les années 4 et 5. (Voir le détail des frais d'inscription*.)

Conditions d'admissions :
La formation bicursus IA est ouverte aux étudiant.e.s qui entrent à l'EIVP en 1e année, par le concours voie « civil.e » (et non fonctionnaire) ou par admission sur titres. (Le bicursus n'est pas accessible à celles et ceux qui entrent à l'EIVP en 2e ou 3e année.)
Dix places sont proposées.
L'admission à l'EIVP doit être acquise préalablement à la candidature au bicursus.

Les modalités de sélection 2025 sont les suivantes :
Une présentation de la formation sera faite à tous les étudiant.e.s de 1e année lundi 1er septembre, conjointement par les responsables des deux écoles.
Un dossier contenant lettre de candidature détaillant la motivation, CV, résultats du bac, notes au concours (écrits + oraux) ou en licence pour les admi.e.s sur titres sera à remettre par les candidat.e.s par mail avant le mardi 16 septembre à midi (adresse : laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr).
Votre lettre de motivation devra répondre aux questions suivantes :
- Racontez un bâtiment, une place, un lieu public (que vous connaissez personnellement) qui vous a particulièrement marqué
- Qu'est-ce qui vous attire vers l'architecture? Comment imaginez-vous le travail de l'architecte? Quelles qualités personnelles et quelles aptitudes pensez-vous pouvoir épanouir dans la pratique de l'architecture?
- Pourquoi souhaitez-vous vous inscrire dans un double parcours ?
- Comment comptez-vous vous organiser matériellement, notamment pour faire face à la charge de travail, financer cinq années d'études ? Quel équilibre entre vie scolaire et vie personnelle envisagez-vous ?

Vous pouvez annexer à votre dossier des reproductions de travaux personnels (montrant votre regard sur le cadre bâti, votre appréhension sensible et/ou culturelle de l'espace habité...). Ces éléments graphiques ne sont ni obligatoires, ni le seul et déterminant critère de sélection.

Les candidat.e.s sont sélectionné.e.s par un entretien. Il y a eu ces dernières années une vingtaine de candidatures. Si celles-ci étaient trop nombreuses, une présélection aurait lieu sur la base du dossier.
L'entretien aura lieu le jeudi 18 septembre matin. Conduit par un jury réunissant un·e représentant·e de l'ENSA Paris-La Villette et de l'EIVP, il vise à estimer les dispositions de l'étudiant.e et son engagement pour la double formation. L'étudiant.e peut apporter les originaux de ses travaux s'il le souhaite. L'entretien durera vingt minutes environ.

Et si je ne suis pas admis.e ?
Sachez que, si vous n'étiez pas pris.e en bicursus ou si vous deviez y renoncer en cours de route, la formation EIVP classique vous proposera tout de même une approche approfondie de la construction et de la gestion des bâtiments et ouvrages d'art, ainsi que de l'aménagement urbain, tant par des cours et des visites que par des travaux de groupes en mode projet, par les stages, sans compter une offre importante de visites et conférences hors temps scolaire.
Si votre envie de vous former à l'architecture reste forte une fois diplômé.e de l'EIVP, vous avez la possibilité de solliciter une admission sur titre dans une école d'architecture (autre que l'ENSAPLV). Pour une formation minimale au dessin et au projet d'architecture, comptez trois ans. Vous pouvez acquérir une formation plus courte dans certaines écoles d'architecture qui admettent aussi en 4e année (master) les sortant.e.s de l'EIVP.

* Ce document est téléchargeable sur la page « Formations/Bicursus » du site de l'EIVP

Contact :

Laurent DUCOURTIEUX
Responsable des bicursus Architecte & Ingénieur·e
Bureau A 110 - Tél. : 01 76 21 58 90
laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris
80, rue Rébeval - 75019 Paris
Métro Pyrénées (11), Belleville (2), Buttes-Chaumont (7 bis)
Bus 26 & 71